



Conseil d'Administration du 15 juin 2004 :

- **DUPERIE SUR LES POSTES**
- **AVENIR DE L'INRA =**
 - **précarité et statuts EPIC,**
 - **« holding » d'organismes,**
 - **et « hôtels de recherches » !**

Saint-Cyr l'Ecole, le 17 juin 2004

Document consultable sur notre site web : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/>

M. Benoît Arnoud, patron d'une entreprise agro-alimentaire, est nommé président de séance (comme le 17 décembre 2003). On note l'absence de M. David Lubek, le représentant officiel du ministère du Budget... Il a donné mandat à M. Michel Eddi, représentant le ministère de la Recherche. L'ordre du jour ne comporte aucun point budgétaire, ni sur les postes. L'introduction de la séance montre qu'ils veulent passer un maximum de temps sur le point intitulé « contribution de l'INRA au débat sur l'avenir de la recherche en vue de la future loi » (le document fourni aux administrateurs est en fait une contribution – provisoire - du conseil scientifique de l'INRA sur le sujet).

Intervention liminaire et questions sur les postes

Le représentant CGT demande à faire une intervention avant qu'on traite l'ordre du jour :

« L'ordre du jour est affligeant. Tout le monde attend depuis le 7 avril la re-création officielle des postes de titulaires supprimés au budget primitif 2004 et personne n'attendait si tôt une « contribution de l'INRA au débat sur l'avenir de la Recherche », les synthèses intermédiaires des débats internes n'étant même pas terminées... »

Sur le point essentiel des postes :

- 1) Pourquoi le collectif budgétaire annoncé par M. Sarkozy pour ce printemps ne les prévoit-il pas ? Cela n'avait aucune incidence financière. C'est une simple question administrative. Affirmer qu'ils seront recréés dans un collectif de fin d'année facilitera la confusion avec les mesures qui seront inscrites au BP 2005
- 2) La cuisine mijotée par la DG avec les postes virtuellement recréés est indigeste :
 - Les enseignants-chercheurs qui gèlent 14 des 24 postes de CR n'étaient pas prévus sur CDD « Haigneré » (selon réponse faite au CTP du 10/6). Ils étaient donc déjà prévus sur des postes qu'il aurait fallu prendre sur le « fonds de roulement ». Ils n'ont pas à empêcher de recrutement sur tous les postes recréés, sauf à vouloir abonder la réserve de postes libres (pour suppression ultérieure ?)
 - Au CTP, la DG – et même la DRH – ont semblé ignorer où en était le recrutement des CDD qui servent de prétexte au gel de 31 des 77 postes d'IT à recréer. En sait-on un peu plus 5 jours plus tard ? Depuis quand sont-ils engagés ? pour combien de temps ? Si ce ne sont pas des CDD « Haigneré » vous pouvez toujours trouver une formule du genre de celle de l'année dernière, où le financement des post-docs « ministère » ont été basculés sur ressources propres.

Quelques petits efforts comptables vous permettraient de donner l'impression que les engagements de re-création des postes à l'identique seront tenus. Sur les 93 AGT supprimés sur 2004 à l'INRA, 12 font partie des postes à recréer. La DG écrit qu'elle ne le fera pas. Est-ce une initiative propre ? Est-ce en accord avec les ministères, au mépris de leurs engagements ?

Enfin, dans la mesure où les re-créations statutaires n'ont pas été faites, avez vous au moins les autorisations de surnombre, et combien ? »

Mme Marion Guillou affirme qu'on retourne bien à la situation budgétaire de fin 2003. On accueille de toutes façons les enseignants-chercheurs sur postes. Si on les avait gagés sur des postes « sûrs », on n'aurait pas ouvert autant de concours de CR cette année (sic)... Elle prétend aussi que les CDD devaient être gagés sur postes et ne basculer en CDD « Haigneré » qu'au 1^{er} juillet... (Elle ne répond pas directement aux questions posées, mais tout ça me semble confirmer qu'on utilise tous les prétextes pour geler des postes) Elle affirme que tout est correct et que tout est fait en plein accord avec les ministères, dont les représentants ne protestent pas.

M. Michel Eddi affirme qu'il n'est possible de recréer les postes qu'en fin d'exercice, et qu'ils le seront effectivement au titre de 2004. Les surnombres sont autorisés pour les 550 postes. En plus, le financement de 235 CDD serait maintenu (on voit donc l'incohérence des arguments de Marion Guillou...).

Contribution de l'INRA au débat sur l'avenir de la recherche en vue de la future loi d'orientation et de programmation

Mme Marion Guillou palabre longuement à partir de diapos de texte, puis passe la parole à M. Jacques Samarut président du Conseil Scientifique (et premier signataire de la pétition SLR...). Celui-ci reconnaît que ce qui est présenté n'est pas un « avis formel » du CS, mais affirme souvent l'unanimité ou le consensus du conseil sur ce qu'il raconte. Le document joint est parfaitement conforme à l'idéologie de précarisation. Les points saillants de l'exposé de M. Samarut me semblent être :

- La finalisation de la recherche impose un pas de temps beaucoup plus court
- Statuts : il faut un « corps de personnels de l'Etat », mais faut-il un statut de fonctionnaire ? Ils pourraient être du type EPIC.
- Les emplois temporaires ne doivent pas être vus comme un palliatif à un manque. Ils doivent être vus comme fondamentalement nécessaires. Ils permettent la réactivité temporelle et thématique. Ils constituent un vivier. Ils nécessitent un statut clair et uniforme.
- Il faudrait que le recrutement définitif à l'INRA ne se fasse qu'après une période post-doctorale obligatoire. En recrutant en CR1, le salaire à l'embauche serait meilleur (sic !)
- La recherche doit s'organiser de plus en plus en programmes. Les réseaux ne peuvent être que des réseaux de programmes, pas des réseaux de structures.
- L'importance des grands équipements pousse à la mutualisation des moyens. L'INRA pourrait créer des « hôtels de recherche » accueillant temporairement des chercheurs internationaux...

Pour Mme Marion Guillou, c'est le « partenariat d'orientation » qui finalise la recherche....

Une intervention du représentant du ministère de l'environnement plaide (si je me souviens bien) pour la finalisation par les questions de société

M. Alain Havet (CFDT) intervient contre la définition des questions de recherche par la demande des utilisateurs. Il réclame des équipes de personnels titulaires de la fonction publique d'Etat et des structures stables sur le long terme. Les logiques de programmation à court terme ne doivent pas attaquer les structures.

Pour le représentant CGT, le dilemme « finalisé – fondamental » est mineur. La question première dans un débat sur l'avenir de la recherche, c'est « recherche scientifique » ou « études pour applications ». Pour être scientifique, la recherche - fondamentale ou finalisée - requiert la durée des moyens et des hommes, et la liberté vis à vis des applications. C'est à partir de là qu'on pourrait débattre du reste. Néanmoins, comme au moment d'« INRA 2020 », enterré dès le départ de M. Bertrand Hervieu, l'important ne se trouve pas dans les débats ni dans les déclarations publiques des dirigeants, mais dans ce qu'ils font et dans la logique que révèlent ces actions. Le fonctionnement par projets, les pôles

d'excellence, le rapprochement avec les universités, la régionalisation nous amènent à la perspective de structures INRA « agences de moyens » soumises à la concurrence. Le CTP vient de se prononcer contre, à l'unanimité. Le représentant CGT demande au CA d'en débattre et de se prononcer dans le même sens en votant la motion suivante :

Le Conseil d'Administration de l'INRA, réuni le 15 juin 2004, se prononce pour le maintien de l'INRA comme organisme national de recherche scientifique agronomique au service de tous, avec le statut d'EPST, ce qui implique:

- *Un financement public direct, continu et suffisant qui lui garantisse sur le long terme les moyens de fonctionner de manière indépendante et l'impartialité de ses travaux*
- *Que ses personnels soient permanents titulaires Fonction Publique d'Etat, condition nécessaire à l'approfondissement scientifique et à la fiabilité de ses travaux.*
- *Qu'il conserve la pluralité de ses missions et son maillage du territoire avec cohérence scientifique, sans concurrence entre les centres de recherche.*

M. Arnoud, en tant que président de séance, refuse et personne ne proteste [NB : il n'y a pas de contradiction avec le vote du CTP, et il n'y a pas lieu d'être surpris. Au CA, les seuls membres de l'INRA ayant droit de vote sont le président de l'INRA (il n'y en a pas actuellement) et les 5 élus du personnel. Le président (même seulement de séance) est maître des débats. Nous n'avons jamais pu obtenir au CA un débat avec vote sur un texte – voir la campagne sur le brevetage du vivant]

M. PAGESSE (Limagrain) plaide pour la recherche agricole et pour le travail dans la durée, y compris du point de vue du tissu économique agricole et agro-alimentaire. Il souligne l'intérêt de la coordination entre structures de recherches ; elle existe même entre universités américaines.

Mme Cormier (APCA) rappelle aussi que l'agriculture a besoin de la recherche.

Rapprochement INRA - CIRAD

C'est officiellement un « point d'information », mais le document se présente comme un « plan d'action présenté aux deux conseils d'administration », ce qui sous entend plutôt qu'ils auraient à se prononcer...

Introduction par Mme Marion Guillou. Commencé d'après elle en 1998, ce rapprochement est une suite d'étapes idylliques, notamment les nouveaux locaux communs à Montpellier. L'exposé de M. B. Sauveur est plus intéressant. Il évoque l'inscription de l'INRA et du CIRAD dans le même chapitre de la LOLF. Il considère que tous les organismes qui y figurent ont vocation à présenter des programmes ensemble (rappelons qu'il y a quelques temps, Mme Marion Guillou avait présenté cette cohabitation comme purement défensive vis à vis des turbulences qui doivent affecter le CNRS et l'INSERM, inscrits dans un autre chapitre...). Contrairement au document qui n'en parle pas en 21 pages, Sauveur rappelle les différences statutaires, mais il considère qu'elles ne sont pas un obstacle. Elles constituent quand même une gêne à la mobilité. M. Havet (CFDT) proteste alors contre le recrutement de techniciens nécessaires à l'INRA sur statuts CIRAD, nettement plus défavorables (cas en Guadeloupe).

M. EDDI (ministère de la Recherche) déclare qu'il faut enterrer le vieux « Yalta » de l'agronomie que constitue le partage entre agronomie tempérée et tropicale. Il faut harmoniser toutes les composantes françaises dans ce domaine. Les forces de l'INRA du CIRAD et des autres organismes (du même chapitre de la LOLF) devraient être regroupées dans une « holding » (sic !) de recherche et de formation agronomique... L'espace européen de la recherche est un espace de concurrence !

Le représentant CGT évoque la situation de la Corse, structure très anciennement mixte mais contestée actuellement. Pour Mme Marion Guillou, il n'est pas question de fermer la station. Il faut simplement que scientifiques et directions concernés définissent un nouveau projet scientifique, en réponse à une évaluation critique.

Report d'application de la LOLF au budget 2006.

M. Dodet signale que ça a été présenté et voté au CTP, avec quelques non-participations au vote. Le CA n'a pas à voter. En réponse à une question du représentant CGT, M. Dodet affirme que le budget 2005 sera intégralement présenté dans l'ancienne forme.

Avenant à la convention du GIP Renater.

Il s'agit essentiellement d'autoriser le recrutement de personnel propre sans avoir à justifier d'une situation exceptionnelle. M. Dodet plaide que ça permettra d'éviter les structures fantômes qui servent actuellement d'intermédiaire... M. Havet proteste contre l'absence de bilan des GIP avant les avenants. Le représentant CGT ne voit pas pourquoi cette structure publique de service ne pourrait pas être dotée de personnel titulaire.

Votes : contre : 6 (3 CGT, 3 CFDT) ; pour : tous les autres.

Innovation variétale à l'INRA

Ce point d'information devait être copieux. On devrait y revenir au prochain CA, à l'automne.

M. Riba prétend qu'on cherche à éviter l'erreur anglaise : après le transfert de l'innovation variétale au privé, c'est l'ensemble des ressources génétiques qui avaient suivi et les capacités de travail avaient disparu. On va arrêter sur certaines espèces, mais on gardera les ressources génétiques. De très nobles critères de choix sont présentés pour justifier le maintien ou l'arrêt de la sélection. Mme Marianne Lefort présente un diaporama illustrant le document de mai 2003 qui avait été fourni. Elle évoque la nécessité de maintenir la réversibilité de la décision, mais sans dire comment. Elle affirme vouloir développer tout un programme sur pois d'hiver et reprendre la sélection sur féverole.

Pour le représentant de la CGT, c'est une construction a posteriori pour justifier des décisions d'arrêt prises au coup par coup antérieurement. L'application des critères invoqués pourrait très bien justifier le maintien d'espèces abandonnées, comme le triticales et le tournesol. Les ambitions de maintien en matière de recherches amont et de ressources génétiques sont démesurées par rapport aux moyens restant au DGAP après sa focalisation sur Génoplante.

M. Havet (CFDT) proteste contre la non-concertation avec le personnel à la base et souligne la nécessité de garder des approches « plante entière » contre l'option « tout génomique ».

M. Pagesse (Limagrain) plaide pour une moindre dépendance vis à vis des échanges mondiaux, pour la recherche sur les protéagineux.

Acceptation de dons

Abstentions : 3 CGT, après explication de notre hostilité au financement caritatif de la recherche.

(Compte-rendu réalisé par Michel Lafarge, élu CGT au CA de l'INRA).